



Peut-on interner une mineure de force ?

Par **Ilort**, le **19/08/2009** à **22:24**

Bonjour à tous,rnrnVoilà, la meilleure amie de ma femme a 17 ans et demi (ma femme 20) et elle a un gros souci avec sa mère.rnrnEn gros, cette jeune fille est ballotée entre trois foyers différents : la maison de son père, le studio de sa mère et la maison du copain de sa mère. Bon, déjà ça aide pas de pas avoir de chambre à soi.rnMais en plus de ça, sa mère est une possessive compulsive. Je m'explique : elle appelle sa fille toutes les heures sans autre raison que de prendre des nouvelles, la surveille ainsi que toutes ses communications, tente de la manipuler le plus possible... C'en est au point où cette jeune fille ne peut même pas regarder un film tranquille chez un ami sans que sa mère l'appelle pour lui demander ce que c'est comme film et si c'est bien...rnrnBref, ce n'est pas de la maltraitance physique mais bon.rnrnDe plus, sa mère est persuadée que sa fille a des problèmes psychiatriques. Elle a interné sa fille 1 an et demi sur ces deux dernières années, la force à prendre des neuroleptiques et anxiolytiques...rnrnCette jeune fille a passé une semaine chez nous (sa mère et son père voulaient s'en débarrasser, ça les arrangeait qu'on l'accueille) sans ses médicaments, je me porte garant de sa santé mentale.rnrnBref, l'histoire se complique ce soir. Sa mère a décidé de faire interner cette jeune fille de force dans un hôpital psychiatrique de façon à je cite "lui retirer sa majorité". En gros, cette jeune fille aura 18 ans dans six mois et sa mère ne veut pas qu'elle devienne majeure...rnrnMa femme et moi sommes totalement désemparés face à ce drame. Nous n'avons pas le droit de laisser faire ça mais malheureusement nous ne savons pas quoi faire, même si nous sommes de bonne volonté.rnIl y-a-t'il un moyen de par exemple "calmer" sa mère ou je ne sais pas, qu'elle s'émancipe ?rnSon calvaire dure déjà depuis plusieurs années et il serait intolérable qu'elle soit internée afin satisfaire aux lubies de sa mère...rnSi quelqu'un a une idée, une piste, une aide quelconque, nous sommes preneurs...rnrnMerci d'avance à tous,

Par **gouzy23**, le **09/09/2009** à **14:17**

il faut que cette jeune fille se face emanciper avec l accord d un de ses parents donc peut etre demander a son pere ou passer directement par le juge des tutelles qui demanderas l emancipation en prouvant que sa mere a un soucis par ce qu apparemment c est la maman qui devrait etre interné.